Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260702-20260772-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC-LE-BLANC 35460

Date de convocation
25/06/2026
Affichée le 25/06/2026

L'an deux mil vingt-six
Le jeudi deux juillet à 20 heures
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur GAIGNE Olivier, Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC.**

Date d'affichage
07/07/2026

Etaient présents **:**
M. GAIGNE Olivier, M. LETELLIER Daniel, Mme PRIOUL Joëlle, M. MARIE Christophe, M. VASLET Didier, M. LEGAVRE Jean-Luc, M. GERVIS Philippe, M. QUERRY Christophe, Mme GOBÉ Ghislaine, Mme LENDORMY Clémence, Mme LEUTELLIER Evelyne, M. NOUHAUD Cyril, M. JUHEL Arnaud, Mme BOUGOUIN Vanessa, Mme GOBÉ Dorianne.

Absents excusés **:**
Mme GAUTON Gaëlle a donné pouvoir à M. MARIE Christophe
Mme BOCCARD-FERRAND Marie-Odile a donné pouvoir à Mme PRIOUL Joëlle
M. HURAUX Alexandre a donné pouvoir à M. JUHEL Arnaud
Mme MARTIN Sylvie, M. LOISEAU Frédéric, Mme BROSSAY Aurélie, M. CÔTE Arnaud, Mme GUILLOT Annabelle

Madame GOBÉ Dorianne a été nommée secrétaire

Nombre de conseillers
En exercice : 23 Présents : 15 Votants : 18

2026.07.72) TRAVAUX STATION D'EPURATION STMARC LE BLANC : DEVIS CURAGE LAGUNE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de VEOLIA Agriculture France pour la réalisation du curage des lagunes 2 et 3 de la station d'épuration de ST MARC LE BLANC.
Le montant des travaux est de 11 525 € HT soit 13 830 € TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter ce devis afin de mettre en conformité le fonctionnement de la station.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Accepte le devis de VEOLIA Agriculture France Dol de Bretagne d'un montant de de 11 525 € HT,
La dépense sera payée à l'article 61523 du budget assainissement,

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260702-20260772-DE

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
Et publication le

LE REGISTRE DUMENT SIGNE
POUR EXTRAIT CONFORME
A ST MARC LE BLANC,
Le 10 juillet 2026

Le Maire :

O. GAIGNE